

Charte des X de la Librairie Laurentienne (version 1)

Fonctionnement de la charte des X

La personne qui mérite un **X** doit l'auto-déclarer à la prochaine réunion. Si un.e collègue pense qu'un.e autre collègue mérite un **X**, il a le devoir de lui en parler de façon courtoise et amicale avant la prochaine réunion.

Quand un employé.e accumule **6X** à son dossier, celui-ci reçoit une motion de renvoi.

À noter que le système de X recommence à chaque début de session.

Les quatre façons d'obtenir des X :

1. Retard

- Retard de 15 minutes et moins :
 - 1^{ère} fois : Un avertissement sera donné sous forme de point : ·
 - 2^e fois : Un deuxième avertissement sera donné sous forme de point : ··
 - 3^e fois : Les points sont remplacés par un **X**
- Retard de plus de 15 minutes : **X**
- Absence complète au quart de travail sans avertir les collègues : **XX**

2. Mandats

Un mandat inachevé pour une date prescrite donne automatiquement un **X**

Conseil d'ami: Pour éviter d'accumuler les X nous conseillons de choisir une date de fin de mandat qui est réaliste à votre situation.

3. Présence aux réunions

Les réunions sont obligatoires, une absence à l'une d'elles donne automatiquement un **X** à moins d'une justification valable. C'est la responsabilité du/de la libraire de juger si son absence est motivée et dans le cas où elle ne l'est pas, de se mettre un X.

4. Vol

Le vol est non toléré et équivaut à **6X** (*une motion de renvoi*)

Motion de Renvoi :

- La motion de renvoi doit être prévue une réunion à l'avance.
- Durant cette réunion, cette personne est confrontée à une auto-évaluation dans laquelle elle doit faire le point sur sa situation en étant le plus honnête possible.
- Ensuite, la personne a le droit de sortir de la salle de réunion ou de rester dans celle-ci. Les autres employés discuteront de son cas lors d'un tour de table avec respect et objectivité. Ils viendront ensemble à un consensus pour savoir s'ils jugent la personne capable de se ressaisir. Dans le cas contraire, la personne sera renvoyée. Il est important de suivre la procédure de renvoi afin de permettre à la personne de quitter dans la dignité.
- Après une motion de renvoi, chaque **X** est une mention de renvoi.
- Il est possible de mettre un.e individu.e en motion de renvoi même si ce-cette dernier.e n'a pas accumulé six X, disons pour une incompétence majeure ou une attitude absolument intolérable. Cela se fait avec la consultation du modérateur-modératrice.